

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Tunis, le 22 Septembre 1975

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Circulaire N° 179/75

Emanant de la DIRECTION DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

///-)

Messieurs les Inspecteurs Régionaux
de l'Enseignement Secondaire

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Enseignement Secondaire

Mesdames et Messieurs les Chefs des
Etablissements de l'Enseignement
Secondaire et Secondaire Professionnel.

-§-

O B J E T : Horaires des différentes disciplines de l'Enseignement
Secondaire, Technique et Professionnel.

-§§§-

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les
tableaux horaires des différentes disciplines de l'Enseignement
Secondaire, Technique et Professionnel, applicables à compter
du 1/10/1975.

pr. Le Ministre de l'Education Nationale
et p.o.

Le Directeur de l'Enseignement Secondaire,
Technique et Professionnel



M. H. KHELIL